

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/1097

24 juin 2011

(11-3117)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

RENSEIGNEMENTS ACTUALISÉS SUR LE SYSTÈME D'ASSISTANCE SOUS FORME DE "MENTORAT" CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA TRANSPARENCE DE L'ACCORD SPS

Note du Secrétariat¹

1. Comme les Membres s'en souviennent peut-être, le Secrétariat a lancé un mécanisme de mentorat en 2008 (G/SPS/W/217). Un tel mécanisme, initialement proposé par la Nouvelle-Zélande (G/SPS/W/214), avait reçu un solide soutien de la part du Comité SPS lors de l'Atelier sur la transparence tenu en octobre 2007.
2. Ce mécanisme vise à aider les pays en développement Membres à mettre en œuvre les dispositions relatives à la transparence de l'Accord SPS et à en tirer parti. Il consiste à établir une relation de soutien informelle et *ad hoc* entre des personnes ayant des responsabilités similaires en tant que points d'information et/ou autorités responsables des notifications. Ce système n'implique aucun engagement de prêter une assistance financière ou de tout autre type, et il ne vise pas à remplacer d'autres formes d'assistance technique.
3. Le Secrétariat a reçu, au total, 19 demandes et neuf offres de mentorat. Les demandes portent en règle générale sur une assistance en matière de présentation des notifications, de gestion et de suivi des notifications reçues et de sensibilisation au niveau national. Compte tenu de l'écart séparant le nombre de demandes et d'offres, nous encourageons les Membres intéressés à offrir leur assistance en tant que mentors. Le mentorat consiste à répondre à des questions, à fournir des conseils et à partager des données d'expérience avec des fonctionnaires assumant des responsabilités similaires.
4. Le Secrétariat est chargé de présenter chaque année au Comité SPS des renseignements actualisés sur le fonctionnement du mécanisme de mentorat, sur la base des demandes et offres de mentorat reçues, et des réponses à un questionnaire fournies par les Membres participant à la procédure. À la fin de 2010, le Secrétariat a distribué un questionnaire aux Membres qui participaient déjà au mécanisme afin d'obtenir un retour d'information sur le fonctionnement de leurs arrangements en matière de mentorat. Nous avons reçu neuf réponses. Les principaux points qui se dégagent sont les suivants:
 - a) Tous les Membres ayant répondu estiment que le système de mentorat est utile et efficace, bien que le succès réel du mécanisme dépende de la participation active des deux parties à l'exercice.
 - b) Les tandems mentor-bénéficiaire du mentorat ont connu des expériences différentes en ce qui concerne la fréquence des contacts, bien que la plupart d'entre eux n'aient communiqué au plus qu'une fois tous les trois à six mois. La majorité des tandems ont entretenu des contacts par courrier électronique, même si certains se sont

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits ou obligations dans le cadre de l'OMC.

rencontrés en personne, en marge du Comité SPS ou dans le cadre de visites sur place. Pour certains autres, le processus n'a pas encore véritablement démarré, ce qui a été imputé principalement à un manque de participation mutuelle au processus.

- c) Au rang des difficultés rencontrées figuraient aussi des problèmes d'ordre technique, comme le retour de courriers électroniques à l'expéditeur, les procédures internes requises et les mouvements de personnel.
- d) Parmi les enseignements tirés et les recommandations qui en résultaient figurait la nécessité de la fixation d'objectifs et de délais concrets et celle d'une contribution plus active des Membres bénéficiant du mentorat à la définition de leurs besoins.
- e) Certains Membres ont suggéré que le Secrétariat prenne une part plus active dans la facilitation du processus de mentorat en élaborant une série de lignes directrices pertinentes et en suivant les progrès de la relation de mentorat. On a aussi suggéré que les Membres participant au mentorat exposent par écrit de leur expérience dans un rapport présenté au Comité.

5. Nous souhaitons également informer les Membres qui se sont déclarés intéressés par l'aide d'un mentor que nous les tiendrons au courant de l'évolution de la situation.

PIÈCE JOINTE

Tandems mentor-bénéficiaire, première série:

Bénéficiaire	Mentor
1. Ghana	Suisse
2. Mozambique	Suisse
3. Malawi	Nouvelle-Zélande
4. Ukraine	Nouvelle-Zélande
5. Arménie	Nouvelle-Zélande
6. Dominique	États-Unis
7. Arabie saoudite	États-Unis
8. Swaziland	États-Unis
9. Pérou	Argentine
10. Costa Rica	Colombie
11. Belize	Chili

Participants ayant répondu au questionnaire envoyé en 2008: Argentine, Chili, Costa Rica, Dominique, Malawi, Nouvelle-Zélande et Arabie saoudite.

Tandems mentor-bénéficiaire, deuxième série:

Bénéficiaire	Mentor
12. Kenya	UE
13. Sénégal	UE
14. Émirats arabes unis	Chine
15. Pakistan	Chine
16. Maurice	Australie
17. Géorgie	Nouvelle-Zélande
18. Djibouti	Nouvelle-Zélande
19. Bangladesh	Nouvelle-Zélande

Participants ayant répondu au questionnaire envoyé en 2010: Sénégal, Pakistan, Suisse, Maurice, Malawi, Union européenne, Colombie, Australie et Argentine.
